



## ADMINISTRATION

**DEL-2025-006**

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

*Séance du 6 janvier 2025*

**Mairie, salle du conseil municipal • 20h**

Président de séance : Florent SERRETTE, Maire de Mignovillard

Secrétaire de séance : Sébastien GUILLAUME

Date de la convocation : 2 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 10

Conseillers présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Michaël FUMEY à Marion BLONDEAU

Conseillers absents :

Joël ALPY, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY

---

### **DEL-2025-006 - Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : présentation du diagnostic communal**

Il est rappelé au conseil municipal les obligations légales et réglementaires en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), définies par le code général des collectivités territoriales (articles R.2225-1 à R.2225-10) et le règlement départemental de DECI.

Un diagnostic communal a été établi par le prestataire retenu par la Commune, en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura. Le diagnostic met en évidence les zones couvertes par des Points d'Eau Incendie (PEI) conformes et les zones pour lesquelles la couverture incendie doit être améliorée ou mise en conformité. Les annexes 1 et 2 de ce diagnostic détaillent les risques identifiés sur le territoire communal ainsi que les équipements incendie disponibles et leur état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE du diagnostic DECI présenté,
- CONFIRME que ce diagnostic servira de base pour l'élaboration et la prise d'un arrêté municipal spécifique à la DECI, ainsi que pour la rédaction et la mise en œuvre progressive du schéma communal de DECI, conformément au règlement départemental.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
*Florent SERRETTE*

